



Sion, le 27 août 2020

Chers parents,
Chères chanteuses,
Chers chanteurs

Vu les circonstances sanitaires exceptionnelles de cette année, la Schola est obligée de réinventer sa façon de vivre son traditionnel camp d'été. Initialement prévu en Italie, il a tout d'abord été « relocalisé » à Sion. Cette mesure permettait une grande souplesse d'organisation et de satisfaire les exigences en terme de sécurité sanitaire.

Ce concept de camp est resté d'actualité jusqu'à il y a peu. Malheureusement, l'évolution de la situation sanitaire depuis la fin du mois de juin ne permet plus d'être aussi optimiste quant à un déroulement sans encombre. En outre, les dernières nouvelles, notamment celles d'un camp musical dans les Grisons démontrent bien que personne n'est à l'abri et qu'il faut tout faire pour limiter les risques au maximum.

A cela s'ajoute le fait que la Schola a pour habitude de mélanger les générations. En effet, les plus jeunes participant au camp d'été ont à peine 8 ans tandis que les plus expérimentés sont de jeunes adultes jusqu'à 25 ans, voire plus. D'un point de vue purement sanitaire, les différents participants sont ainsi regroupés dans une multitude de catégories (les enfants de moins de 12 ans qui n'ont pas besoin de masque dans les transports publics ; les jeunes de 12 à 16 ans qui doivent porter des masques dans les transports, mais pas dans les activités ; les moins jeunes de plus de 16 ans qui sont à considérer comme des accompagnants et qui doivent donc être masqués dès que la distance sociale n'est pas tenable, et ainsi de suite). Il est facile de se rendre compte que l'organisation d'un camp avec plus de 70 participants regroupés dans autant de catégories est un vrai casse-tête.

Enfin il ne faut pas oublier non plus le fait que les dates du camp de la Schola précèdent de quelques jours seulement la rentrée scolaire. Il va sans dire qu'il est impératif de tout mettre en œuvre pour qu'aucun participant au camp ne tombe malade et vienne à manquer la rentrée, ou pire, à mettre en danger sa classe ou son centre.

Après analyse des points énumérés ci-dessus, **le comité de la Schola a jugé bon de ne pas organiser de camp au sens communément admis du terme, à savoir un regroupement de jeunes pendant plusieurs jours en continu.**

A la place, des activités musicales et ludiques sont proposées. Le déroulement de ces activités ainsi que les mesures sanitaires les encadrant sont énumérés ci-après. **Toutes les activités auront lieu au temple de Sion.**

Programme des activités (au temple de Sion)

	Dimanche 9	Lundi 10	Mardi 11	Mercredi 12
<i>horaire</i>				
Matin	GCF + PCF 9h30 - 11h30	PC + CH 9h30 - 11h30	GCF + PCF 9h30 - 11h30	PC + CH 9h30 - 11h30
Après-midi	PC + CH 14h00 - 16h00	GCF + PCF 14h00 - 16h00	PC + CH 14h00 - 16h00	GCF + PCF 14h00 - 16h00
Soir		GCF 18h00 - 20h00	CH 18h00 - 20h00	

Légende : GCF = Grand Chœur de Filles, PCF = Petit Chœur de Filles,
PC = Petits Chanteurs, CH = Chœur d'Hommes

Les participants ont RDV au temple, 15 minutes avant l'heure afin que l'on puisse échelonner les entrées et laisser le temps à tout le monde de se laver les mains. Chaque chœur sera divisé en 4 groupes. Chaque groupe comprendra des jeunes et des moins jeunes et, si possible, toutes les voix. Ces groupes resteront identiques pendant tout le camp. Ils seront parfois regroupés dans la salle de répétition principale.

Chaque chanteuse ou chaque chanteur sera présent.e durant deux heures par jour. Durant ces deux heures, des moments de musique seront organisés. Il est prévu de profiter de cette situation spéciale pour découvrir une façon différente de faire de la musique. Par exemple, il sera possible de chanter en petit groupe pour renforcer son autonomie et sa confiance en soi ou de suivre des activités scéniques permettant de travailler sa prestation pour de futures prestations.

Il ne faut cependant pas oublier que tout camp qui se respecte, même s'il se déroule de façon tout à fait particulière, doit aussi comprendre des moments ludiques et de découverte ! Tout ne sera donc pas que musique et le camp sera également l'occasion de vivre de bons moments entre scholistes.

Les activités proposées sont destinées à tous les membres de la Schola, y compris à celles et ceux qui ne s'étaient pas inscrits lors de la phase d'inscription du début de l'été. Tout le monde est bienvenu ! Venez nombreux ! En cas de question, n'hésitez pas à contacter André Gillioz au n° 079 / 297 33 24.

Concept sanitaire

Le concept-cadre sanitaire détaillé (cf. pages 3 et 4) vous permet de voir quelles mesures la Schola prendra. Merci d'en prendre connaissance avec attention.

CONCEPT-CADRE DE PROTECTION COVID-19 DES ACTIVITÉS PRÉVUES DU DIMANCHE 9 AOÛT AU MERCREDI 13 AOÛT 2020

Conscientes des risques liés au COVID-19, la Schola prend l'engagement de mettre sur pied et de respecter un plan de protection spécifique adapté en fonction des recommandations et des mesures édictées par les autorités cantonales (OFSP). Ce plan repose sur un document spécifique édité par l'Association *Pro Events Jeunesse* et par le délégué cantonal à la jeunesse, Monsieur Cédric Bonnébault.

Voici les mesures qui seront appliquées dans le cadre des activités prévues et qui, en tout temps, pourront être adaptées en fonction de l'évolution du Covid-19 et des décisions des autorités cantonales.

- a) Pour ces quatre jours, la Schola a prévu des activités musicales en petits groupes de manière à respecter les directives de l'OFSP.
- b) Pour l'ensemble des activités durant ces quatre jours, elle désigne un responsable chargé de faire respecter le plan de protection.
- c) Pour chaque activité et chaque groupe durant ces quatre jours, elle désigne un responsable chargé de faire appliquer le plan de protection.
- d) La Schola se charge de désigner parmi ses membres, dès l'âge de 16 ans, les personnes qui officieront en tant qu'encadrant.e., avec nécessité de respecter les mesures spécifiques édictées par l'OFSP.

LISTES DES MESURES DE PROTECTION DES PARTICIPANT.E.S ET DES ENCADRANT.E.S

1. La Schola demande que les personnes vulnérables ou en contact avec des personnes vulnérables dans leur cercle privé ainsi que les personnes qui ont été en contact avec une personne infectée moins de deux semaines avant le début du camp musical ne participent pas aux activités organisées.
2. L'identité de chaque participant.e est connue. Les coordonnées sont répertoriées et seront conservées durant 14 jours après la fin de l'activité (sur demande, ces données de contact seront transmises au service cantonal compétent aux fins d'identification et d'information les personnes présumées infectées, conformément à l'art. 33 LEp.)
3. Chaque participant.e se lave les mains ou se les désinfecte à son arrivée sur le lieu de l'activité et avant d'en repartir. Les gestes barrières en vigueur ainsi que les mesures de protection prises lors de l'activité seront expliqués aux participant.e.s en début d'activité. Les gestes barrières leur seront rappelés aussi régulièrement que nécessaire pendant l'activité.
4. Les encadrant.e.s gardent autant que possible la distance de sécurité minimale avec les participant.e.s, mais celle-ci peut être réduite en fonction de l'âge et des besoins spécifiques des participant.e.s. Si les règles de distance ne peuvent pas être respectées, il faut assurer le suivi des contacts personnels étroits (traçabilité).

5. Tout le matériel nécessaire à la mise en oeuvre des mesures d'hygiène (gel, savon, masques, etc.) est mis à disposition par la Schola.
6. Le port du masque n'est pas obligatoire, ni nécessaire. Toutefois si des encadrant.e.s ou des participant.e.s désirent en porter, la Schola assure leur mise à disposition.
7. Chaque encadrant.e doit avoir accès en permanence à un flacon de solution hydroalcoolique.
8. Il n'y aura pas de sorties en transports publics ni de repas en commun. Les participant.e.s amènent leur propre matériel (service, gobelet/gourde) pour les éventuels en-cas qui sont strictement individuels.
9. Selon les besoins, les locaux sont aménagés pour permettre l'application de toutes les mesures préconisées par les autorités au moment de l'activité.
10. Partitions : la Schola veille à ce que le passage des partitions entre différentes mains soit évité. Elle mettra à disposition de chaque participant.e. son propre matériel (classeur personnel).
11. Une arrivée et un départ échelonnés sont prévus pour les participant.e.s afin d'éviter tout contact rapproché. Si nécessaire, est organisée une « file d'attente » avec marquage des distances. Il est demandé qu'un seul adulte amène et recherche l'enfant.
12. La distance de sécurité minimale est respectée entre les encadrant.e.s et les parents.

EN CAS DE SUSPICION COVID-19

En cas de suspicion de fièvre, la température doit être prise. Le thermomètre doit être désinfecté entre chaque utilisation.

En cas de symptômes : 1) Mettre un masque à l'enfant 2) Isoler l'enfant 3) Organiser un contrôle médical 4) Organiser le retour au domicile sur avis du médecin.

Un.e seul.e encadrant.e s'occupe de l'enfant isolé. Il porte un masque et des gants jusqu'à l'avis du médecin. Il/elle reste également isolé du groupe jusqu'à l'avis du médecin.

**Schola de Sion,
27 juillet 2020**